

**AMNESTY INTERNATIONAL
COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Index AI : AFR 54/045/2007 (Public)

Bulletin n° : 161

ÉFAI

Embargo : 24 août 2007 00h01 TU

Soudan. De nouvelles photographies montrent que l'embargo des Nations unies sur les armes à destination du Darfour continue d'être violé

Amnesty International a rendu publiques ce vendredi 24 août de nouvelles photographies montrant que, malgré l'embargo des Nations unies sur les armes et les accords de paix, le gouvernement soudanais continue d'envoyer de l'équipement militaire offensif au Darfour.

« *Le gouvernement soudanais continue d'envoyer des armes au Darfour, en violation flagrante de l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies et des accords de paix qui ont été signés, a déclaré Brian Wood, responsable des recherches au sein d'Amnesty International pour la campagne *Contrôlez les armes*. Amnesty International demande de nouveau au Conseil de sécurité de l'ONU de faire respecter l'embargo, en déployant notamment des observateurs des Nations unies à tous les points d'entrée au Soudan et au Darfour.* »

Les photographies, qui ont été envoyées par des témoins oculaires à Amnesty International et à l'International Peace Information Service (IPIS) à Anvers, viennent s'ajouter aux éléments de preuve qu'Amnesty International avait déjà fournis en mai 2007 dans son rapport *Soudan. Les armes continuent de favoriser des atteintes graves aux droits humains au Darfour*. Prises en juillet à l'aéroport d'El Geneina au Darfour, les nouvelles photographies montrent :

- des soldats de l'armée soudanaise déchargeant le contenu des soutes d'un appareil Antonov pour le mettre dans des camions militaires, sur l'aire militaire de l'aéroport d'El Geneina. Cet avion de fret russe portant l'inscription ST-ASA apparaît sur la liste des appareils affrétés par Azza Transport, qui fait actuellement l'objet d'une enquête du Groupe d'experts des Nations unies sur l'embargo sur les armes et les transferts d'armes vers le Darfour (**photographie n°1**) ;
- un hélicoptère militaire russe Mi-17 (portant le numéro 534) appartenant à l'armée de l'air soudanaise, à El Geneina (**photographie n°2**). La Russie a signé un contrat l'engageant à livrer au moins 15 hélicoptères de ce type en 2005 et 2006 ;
- un hélicoptère d'attaque russe Mi-24 (portant le numéro 928) transféré à l'aéroport d'El Geneina depuis Nyala, au Darfour (**photographie n°3**). En 2005, la Russie a fourni 12 hélicoptères d'attaque de ce type au Soudan.

Les attaques aériennes du gouvernement du Soudan contre des civils au Darfour se poursuivent, les Nations unies ayant fait état de telles opérations dans le Darfour septentrional à la fin du mois de juin. Des milliers de villageois déplacés ont fui la zone de Djebel Moon/Sirba dans le Darfour occidental en raison de nouvelles attaques des forces gouvernementales du Soudan soutenues par les Janjawids dans les zones contrôlées par des groupes armés d'opposition. Des habitants ont indiqué que des hélicoptères étaient venus approvisionner en armes les forces gouvernementales et les Janjawids. Après une attaque du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dans la ville d'Adila (Darfour méridional), le 2 août, un Antonov du gouvernement soudanais a bombardé des villages et des points d'approvisionnement en eau. Taalba, près d'Adila, a été bombardé à plusieurs reprises, et le 13 août ce fut le tour des villages de Habib Suleiman and Fataha. Un Antonov ayant la capacité d'effectuer de tels raids aurait été transféré de la Russie au Soudan en septembre 2006.

Amnesty International est également préoccupée par les informations selon lesquelles à El Geneina des gardes frontières soudanais utilisent des véhicules armés à quatre roues motrices dans les campements de civils. Ces patrouilles peuvent constituer une menace grave pour les civils dans la mesure où le

gouvernement soudanais a intégré un grand nombre de Janjawids dans la police des frontières ainsi que dans les Forces de défense populaire (FDP) et les forces de réserve de la police centrale, sans exclure les responsables de violations graves des droits humains.

La prolifération des armes de petit calibre et des véhicules armés au Darfour a entraîné une recrudescence des attaques contre les convois humanitaires et des autres agressions dévastatrices contre les civils. Le gouvernement du Soudan n'a rien fait pour mettre fin à ces attaques perpétrées par des groupes ethniques utilisant ses armes et ses véhicules. Le 31 juillet, des Rizeikats du nord, dont un grand nombre portaient l'uniforme des services de renseignement des frontières, ont attaqué des Tarjems, faisant au moins 68 morts. Armés de lance-grenades et de mitraillettes, ils ont fait irruption en grand nombre dans des véhicules armés dans le village de Gawaya, où des centaines de personnes étaient réunies pour pleurer la mort de ceux qui avaient été tués lors d'une autre attaque quatre jours plus tôt. Les Rizeikats et les Tarjems s'identifient comme des Arabes et ont été membres des milices janjawids et des autres forces paramilitaires soutenues par le gouvernement soudanais, comme les Forces de défense populaire (FDP).

Le 31 juillet 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 1769 qui prévoit l'envoi au Darfour d'une force hybride Union africaine - Nations unies renforcée, mais ne mentionne pas de force de maintien de la paix ayant pour mandat de désarmer ou démobiliser les Janjawids et les groupes armés d'opposition.

« On voit mal comment cette nouvelle force pourra réellement protéger les civils si les armes continuent d'affluer au Darfour et si les soldats de la force de maintien de la paix ne sont pas habilités à désarmer et démobiliser les groupes armés d'opposition et les Janjawids », a déclaré Erwin van der Borght, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

« Pour qu'une opération de maintien de la paix ait une chance quelconque de succès au Darfour, le Conseil de sécurité des Nations unies doit s'assurer que l'embargo sur les armes à destination de cette région est pleinement respecté et que les soldats aient pour mandat de désarmer et démobiliser les Janjawids soutenus par le gouvernement et les groupes armés d'opposition du Darfour. »

Note aux rédacteurs :

Embargo sur les armes décrété par les Nations unies : Le 29 mars 2005, le Conseil de sécurité des Nations unies a, dans sa résolution 1591, imposé un embargo général sur les armes à toutes les parties au conflit au Darfour, y compris le gouvernement du Soudan. Cette mesure étendait l'embargo sur les armes du 30 juillet 2004 (Résolution 1556 des Nations unies) concernant tous les groupes non-gouvernementaux, y compris les Janjawids, actifs dans le Darfour septentrional, le Darfour méridional et le Darfour occidental. Conformément au paragraphe 7 de la Résolution 1591 (2005), tout déploiement de matériel militaire et d'approvisionnements dans la région du Darfour ne peut se faire que s'il est autorisé au préalable par le Comité des sanctions des Nations unies pour le Soudan. Le Groupe d'experts des Nations unies veillant au respect de l'embargo sur les armes à destination du Darfour a répété à maintes reprises que de tels envois, qui, à la connaissance d'Amnesty International, n'ont pas été autorisés par le Comité des sanctions, violaient la résolution 1591 (2005).

Accords de paix sur le Darfour : Le Conseil de sécurité des Nations unies a également demandé au gouvernement du Soudan et à deux groupes armés d'opposition, le Mouvement/Armée de libération du Soudan (MLS/ALS) et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE), de respecter l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena, du 8 avril 2004, et les Protocoles d'Abuja sur la situation humanitaire et la sécurité, du 9 novembre 2004 qui, entre autres choses, invitent le gouvernement du Soudan à désarmer et démobiliser les Janjawids, à réduire et restreindre les déplacements des Forces de défense populaire et à *« s'abstenir de fournir ou d'acquérir des armes et des munitions »*.

Azza Transport : Le 24 février 2007, un Antonov-12 (ST-AQE) affrété par Azza Transport, mais appartenant à United Arabian Airlines, avait atterri en catastrophe à l'aéroport d'El Geneina alors qu'il transportait des armes et du personnel militaire (deux obusiers (122 mm) et 40 à 50 boîtes en bois soupçonnées de contenir des armes et des munitions). Le 29 mai 2007, Azza Transport a été ajoutée à la liste des sociétés passibles de sanctions économiques du Bureau des États-Unis de contrôle des avoirs étrangers (OFAC), qui l'accusait de constituer *« une menace à la paix et à la stabilité au Darfour »* et d'avoir *« directement ou*

indirectement livré, vendu ou transféré des armes ou du matériel connexe aux belligérants au Darfour ».

Pièces jointes :

(Photographie 1) Déchargement d'un AN-12 (ST-ASA) sur l'aire militaire de l'aéroport d'El Geneina

(Photographie 2) Hélicoptère militaire de transport Mi-17 (portant le numéro 534), El Geneina

(Photographie 3) Hélicoptère d'attaque Mi-24 (portant le numéro 928), El Geneina

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. Site : <http://www.amnesty.org>